INFOS PERRIGNY

MAI 2015 • n° 116 • www.perrigny.fr

EDITO

Chers concitoyens,

Ce traditionnel bulletin municipal est pour nous l'occasion de vous apporter des nouvelles sur ce qui se passe dans notre commune. Aussi, la nouvelle commission de communication étoffe au fur et à mesure les moyens de vous informer. Ainsi en plus des bulletins papier, le site internet a été relooké et sera régulièrement mis à jour, n'hésitez pas à le consulter.

Comme chaque année, le 1er trimestre est un moment important de la vie municipale au cours duquel le budget communal est élaboré avant son adoption par le Conseil Municipal. Malgré la baisse importante des dotations de l'État, nous mettrons tout en œuvre pour maintenir nos investissements et être vigilant sur nos frais de fonctionnement. Cette année encore, il ne sera pas nécessaire d'augmenter les taux d'impositions communales.

Pour 2015, deux dossiers importants avaient été annoncés. D'une part, dans quelques semaines, les travaux de la salle des conseils, mariages et club des ainés à côté de la mairie débuteront. D'autre part, la mise en révision de notre Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) pour transformation en Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) a été actée par une délibération du conseil municipal en février dernier. Cette révision est une obligation réglementaire.

2015 est avant tout une année de réflexion due à la réforme territoriale et aux préparations des projets futurs. L'avenir incertain des communes ne doit pas être une fatalité et une renonciation à poursuivre notre envie de voir se développer notre commune. Dans cette perspective, je souhaite lancer une étude sur l'aménagement routier et paysager de notre cœur de village, c'est un endroit où tous les habitants convergent et se rassemblent. Je souhaite que ce projet soit la vitrine de notre village où il fait bon vivre…

Je vous souhaite bonne lecture et par avance un bel été…

Bien à vous,

Le Maire
Emmanuel CHANUT

PERRIGNY - 1ER MAI

Randonnée du muguet
Organisée par le comité des fêtes

Inscription : 2 €
Gratuit enfants (moins de 12 ans)

Départ 9 H au terrain de foot de la Barcelle
3 Circuits balisés par 3 couleurs différentes :
18 km VTT et 10 km et 18 km pédestres

CEREMONIE DU 8 MAI

Les habitants de la Commune sont invités comme tous les ans à se retrouver **le vendredi 8 mai 2015 à 10h45 devant la Mairie,** pour aller ensuite déposer une gerbe de fleurs et se recueillir au Monument aux Morts.

EMPLOIS SAISONNIERS

Quatre postes seront proposés pour la période du **1er juillet au 31 août 2015**

- **2 mi-temps** de ménage au groupe scolaire et à la Mairie de préférence destinés aux filles, mais ouverts à tous.

- **2 temps complets** pour un travail sur voirie et espaces verts de préférence destinés aux garçons, mais ouverts à tous.

Candidature possible pour tous **les étudiants de Perrigny** ayant au minimum 18 ans au 1er juillet et 25 ans au plus au 31 août de l'année en cours.

Seul le dossier de candidature fourni par la mairie est recevable pour la prise en compte de l'inscription. Un règlement précis fixe toutes les modalités. Ces 2 documents sont disponibles au secrétariat ou téléchargeables sur le site internet de la commune (www.perrigny.fr). Aucun autre document (lettres, cv…) ne sera accepté. Un récépissé du dépôt de candidature sera donné en main propre ou envoyé par mail pour confirmer la validité de l'inscription. Dépôt des candidatures avant le **22 mai 2015 inclus**.

ASSOCIATIONS :

A.D.M.R. : Secrétariat - 8 chemin des Coulemines PERRIGNY - 03.86.46.61.80 - *mdsperrigny@admrperrigny.fede89.admr.org* • **ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY : Mme GUITTONNEAU Virginie** - 20 rue du Bas de Bréandes PERRIGNY - *atpperrigny@gmail.com* • **CHASSE : M. MOREL Patrick** - 19 rue de la Coulemine PERRIGNY - 03.86.46.10.90 • **CLUB VIVRE ENSEMBLE : Mme CRETIN Catherine** - 22 rue des Vendanges PERRIGNY - 03.86.46.65.26 • **COMITE DES FETES : Mme SACCHELLI Lucette** - 5 rue des Acacias PERRIGNY - 03.86.46.76.64 • **GOSPEL FOR EVER : Secrétaire M. TARIS Franck** - 15 rue des Forterres PERRIGNY - gospelforever89@gmail.com • **LES BREANDES (foot à 7) : M. CITRAS Benjamin** - 10 rue des Vignes PERRIGNY - lesbreandes@gmail.com • **LES MINIPOUSS - Mme DELESSART Francine** - 7 rue de la Taille PERRIGNY - 03.86.46.49.27 • **PARENTS D'ELEVES - Mme LUTGEN Maryline** - Mocquesouris PERRIGNY - 06.60.73.01.29 - *apeep89@free.fr* • **PERRIGNY ET LES ANNEES 60-70 - M. MOCQUERY Christian** - 4 Allée des Prés PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (P.A.D.) - Mme RIGOLET Lucie** - 56 rue de Chazelles LINDRY - 06.09.85.44.98 - *association.pad@gmail.com* - ***Tel vide grenier*** - 06.95.37.44.93 - ***Infos Gym*** - ***Cécile TREMBLAY*** - 03.86.72.07.75 - 06.78.15.60.62 - ***Chorale : Jean-Guy BEGUE*** - 03.86.52.32.15 • **POMPIERS - M. HOUDRE Didier** - 5 rue des Sarments PERRIGNY - 03.86.46.72.65 • **SOURIS A LA VIE - Mme MIGEVANT Françoise** - 27 Grande rue PERRIGNY - 03.86.46.85.12 - *sourisalavie@live.fr* • **US PERRIGNY Section CYCLOTOURISME - M. MOCQUERY Christian** - 4 Allée des Prés 89000 PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **US PERRIGNY Section FOOT - M. SCHIED Cédric** - 33 rue du Pavillon APPOIGNY - 06.37.63.23.24 - *perrigny.us@bourgogne-foot.fr* • **US PERRIGNY Section JUDO-GYM-TAI-CHI - Mme BADAIRE Christine** - 12 rue Gouaix ST BRIS LE VINEUX - 06.16.89.25.96 • **YOGA - Mme RODZEN Lydie** - 4 rue St Exupery AUXERRE - 03.86.46.10.72

INFO MAIRIE

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE (au 1er avril)

BOUTAUT Brigitte - 3 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.52.60.94

BRANGER Chantal - 18 rue des Vignes
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.48.52

DELESSART Francine - 7 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.49.27

DIJKSTRA Dorothéa - 17 bis rue des Crôts Taupins
PERRIGNY - 03.86.46.33.26

HARDY Josette – La Montagne
PERRIGNY – 03.86.46.45.53

KAUTZMANN Vanessa – 1 rue de la Forge
PERRIGNY - 03.86.48.19.69

LEMOINE Denise - 5 bis rue du Cellier
Les Bréandes- PERRIGNY- 03.86.48.14.31

MIZIER Denise - 19 rue des Ecoles
PERRIGNY – 03.86.46.93.09

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

REGLEMENT :

Article 1 : Le concours est ouvert aux habitants de PERRIGNY. Il concerne **les maisons avec jardin / terrasse / balcon / façade / jardinet (moins de 10m²) fleuris, visibles de la rue.**
Des prix spéciaux pourront être décernés exceptionnellement pour des actions remarquables
Les particuliers ayant obtenu le 1er Prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pendant 2 ans, mais le jury effectuera une visite de courtoisie.
Sont déclarés hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

Article 2 : Pour participer, l'inscription est gratuite mais obligatoire. Retourner le bulletin d'inscription rempli et signé à la mairie **au plus tard avant le 21 juin 2015**.
Toute personne ayant déjà participé au concours se verra proposer une inscription automatique pour l'année suivante, avec liberté de la refuser.

Article 3 : Le concours est jugé sur place par les membres de la commission d'environnement désignés par le maire.
Le jury passera en deux fois, première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août.
Le jury peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes.

Article 4 : Les notes seront attribuées selon les critères suivants : développement durable, qualité des fleurs, volume du fleurissement, variétés, abondance des arbres et arbustes et harmonie des lieux.

Article 5 : La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.
Généralement les récompenses sont les suivantes :
1er prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 €
2ème : un bon d'achat d'une valeur de 75 €
3ème : un bon d'achat d'une valeur de 50 €
du 4ème au 20ème : un bon d'achat d'une valeur de 25€.
Les bons d'achats pourront être accompagnés de lots.
Tous les inscrits ainsi que les prix spéciaux recevront un petit présent.

Les récompenses seront remises aux lauréats à l'occasion des vœux du Maire de l'année suivante.

Article 6 : Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent la publication desdites photos dans la presse ainsi que sur tout support de communication municipal, sans aucune contrepartie.

Article 7 : L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Marie-Christine BARON.

BILAN DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Pour information, ci-dessous les résultats complets 1er et 2ème tour des élections départementales pour la commune.

1er TOUR : le 22/03/2015

	nombre	% inscrits
Inscrits	**933**	
Abstentions	**372**	39,87
Votants	**561**	60,13
Blancs	**18**	1,93
Nuls	**5**	0,54
Exprimés	**538**	57,66

	nuances	Voix	% inscrits	% exprimés
Robert BIDEAU Malika OUNES	BC-UD	255	27,33	47,40
Sylviane BOURGEOIS Julien GUIBERT	BC-FN	159	17,04	29,55
Jacques HOJLO Sandrine PERRIN	BC-UG	79	8,47	14,68
Audrey BUELLONI Thierry PICQ	BC-DVG	45	4,82	8,36

2ème TOUR : le 29/03/2015

	nombre	% inscrits
Inscrits	**933**	
Abstentions	**359**	38,48
Votants	**574**	61,52
Blancs	**37**	3,97
Nuls	**21**	2,25
Exprimés	**516**	55,31

	nuances	Voix	% inscrits	% exprimés
Robert BIDEAU Malika OUNES	BC-UD	335	35,91	64,92
Sylviane BOURGEOIS Julien GUIBERT	BC-FN	181	19,40	35,08

Au final, pour le canton Auxerre 2 c'est le binôme Robert BIDEAU – Malika OUNES qui a été élu avec un score très proche de celui obtenu sur la commune.

	nuances	Voix	% inscrits	% exprimés	Elus
Robert BIDEAU Malika OUNES	BC-UD	3423	29,76	63,35	Oui
Sylviane BOURGEOIS Julien GUIBERT	BC-FN	1980	17,21	36,65	Non

TAUX D'IMPOSITION POUR 2015 :

Le conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2015 lors de la séance du 30 mars dernier. A cette occasion, il a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année encore. Ce maintien des taux au niveau actuel est relativement remarquable vu les charges supplémentaires imposées (réforme des rythmes scolaires notamment) et la baisse importante de la dotation de l'état. De nombreuses communes environnantes de dimension comparable qui ont déjà certains taux bien plus élevés, peinent à les maintenir et bien souvent les augmentent. Les taux à Perrigny restent donc inchangés depuis 2008 tout en assurant de nombreux investissements. Mais soyons honnêtes et réalistes, la poursuite de la baisse de la principale dotation de l'état (-50 % annoncé d'ici 3 ans), les subventions de plus en plus rares et faibles laissent entrevoir une possible révision des taux dans les prochaines années, si nous souhaitons conserver une capacité d'investissement.

SURTAXE ASSAINISSEMENT :

En 2015, la TVA sur la surtaxe assainissement passe de 10 % à 20 %. Ceci apparait sur votre facture émise par la Lyonnaise des Eaux pour Perrigny (partie assainissement). Le conseil municipal a décidé de compenser cette augmentation de la TVA (fixée par l'état) en abaissant le montant de la surtaxe (part communale) de 0,30 € à 0,27 € par m³ consommé. Ce geste, certes modeste pour chaque foyer, permettra de rendre cette augmentation transparente sur votre facture. Il montre bien notre volonté de ne pas alourdir le coût de la vie de nos administrés qui subissent déjà régulièrement de multiples augmentations.

TARIFS MUNICIPAUX 2015 :

Concessions au cimetière :
- Temporaire : 21 €
- Trentenaire et jardin cinéraire : 222 €
- Perpétuelle : 666 €

Restaurant scolaire : Prix du repas : 3,40 € (inchangé)

Garderie :
- Matin : 1 €
- Soir : 1,50 €
- Mercredi (11h45-12h30) : gratuit

Location salle polyvalente (inchangé) :

	Grande salle		Grande salle + cuisine	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Associations de PERRIGNY	GRATUIT			
Associations extérieures	300 €	450 €	360 €	540 €
Habitants de PERRIGNY	130 €	195 €	160 €	240 €
Habitants hors commune	370 €	555 €	470 €	705 €

PRÉSENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le secrétariat

Après vous avoir présenté l'équipe des services scolaires et périscolaires dans le précédent bulletin, voici le portrait des 3 employées en charge des services administratifs.

Elles assurent de multiples fonctions. A la mairie, elles sont vos interlocutrices au téléphone et pendant les permanences d'accueil. Elles ont à cœur de répondre à vos demandes, de vous renseigner dans la limite de leurs compétences et de leurs attributions, avec rigueur et sympathie. Nous les en remercions.

Roselyne DEPARDIEU depuis 23 ans à temps complet - Secrétaire générale

Rédaction des textes réglementaires, secrétariat du maire, budget, gestion des ressources humaines, gestion des marchés.

Marie-Pierre ANDRIEU depuis 19 ans à temps complet - Secrétaire (adjointe administrative principale)

Gestion état civil, élections, travaux administratifs, travaux de comptabilité, accueil public et téléphonique.

Nathalie GONCALVES depuis 6 ans à temps complet - Secrétaire (adjointe administrative)

Accueil public et téléphonique, gestion état civil, travaux administratifs, dossiers d'urbanisme, surveillance cantine scolaire.

INFO MAIRIE

RAPPEL DE QUELQUES REGLES

- Interdiction de brûlage de déchets
Considérant les nuisances olfactives occasionnées, dans les zones urbanisées, par le brûlage à l'air libre de déchets divers, notamment déchets verts, emballages ou résidus de chantier, il est strictement interdit d'allumer des feux, à l'air libre, dans les zones urbanisées de la commune (le bourg, les Groseilliers, le hameau des Bréandes et la zone d'activités de Bréandes). Ces déchets doivent être déposés en déchetterie dont nous vous rappelons les horaires d'ouverture en dernière page. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.
Toute infraction pourra être constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

- Elagage des haies
Tout propriétaire ayant de la végétation débordant sur le domaine public, est tenu de procéder régulièrement à l'élagage de sa haie, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas.

- Horaires de tonte
Nous vous rappelons qu'un arrêté communal règlemente les horaires de passage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur.

LES JOURS OUVRABLES	
8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
LES SAMEDIS	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS	
10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

- Aboiements de chiens
Quoi de plus désagréable que d'entendre un chien aboyer à longueur de temps sous ses fenêtres !
De plus en plus régulièrement, des habitants appellent la mairie pour signaler ces désagréments. Bien souvent, les propriétaires des chiens ne savent pas eux-mêmes que leur animal cause problème car celui-ci aboie pendant leur absence, ou bien n'ont pas conscience de la gêne occasionnée. Dans un premier temps, nous vous recommandons de le signaler directement au propriétaire. Celui-ci, généralement compréhensif, doit alors prendre les mesures nécessaires afin que la situation ne perdure pas. Si tel n'est pas le cas, des procédures peuvent être engagées mais il est quand même préférable que ce genre de problèmes puisse se régler entre personnes adultes, responsables et soucieuses de conserver une bonne qualité de vie et de voisinage !

- Chats errants et conséquences
Il est rappelé aux propriétaires de chats qu'ils ne doivent pas laisser divaguer ceux-ci librement pour plusieurs raisons. La première est liée à l'article précédent : la vue d'un chat errant énerve souvent les chiens qui se mettent alors à aboyer générant une gêne pour le voisinage. La seconde est une question de salubrité publique. En effet, certaines personnes se sont plaintes en mairie d'avoir leur propriété polluée par des déjections de chats y compris, pour certains, à l'intérieur des bâtiments.
Nous rappelons également que la maîtrise de la reproduction est essentielle pour éviter une surpopulation non désirée.
Merci à chacun de veiller à ce que son chat ne puisse générer de tels problèmes.

- Vitesse excessive dans le village
Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'adapter votre vitesse à l'environnement. En effet, certaines rues des lotissements sont relativement étroites et régulièrement des véhicules y circulent bien trop vite. Merci de limiter votre vitesse afin de respecter la sécurité des piétons et notamment des enfants.

RÉAMÉNAGEMENT de l'annexe de la mairie en salle des conseils, mariages et club des ainés

Après la construction des nouveaux ateliers en 2012/2013, la réhabilitation des anciens ateliers en salle multisports en 2013/2014, nous allons mettre en œuvre cette année la dernière réalisation de cette démarche d'investissement initiée de façon globale. Il s'agit de la réhabilitation de l'annexe de la mairie (ex-dojo) en salle des conseils, mariages et club des aînés. Ci-dessous, la vue arrière et le plan intérieur vous donneront un aperçu de cette réhabilitation. Deux constructions annexes viendront s'ajouter au bâtiment existant : une sur l'arrière abritant les sanitaires, un local rangement et une kitchenette ; et une autre sur le côté pour le salon dit de « lecture » doté d'une baie vitrée donnant sur une terrasse. La surface déjà existante représentera la salle principale. Ce nouvel équipement répondra à tous les critères exigés par la loi en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce local communal climatisé permettra l'accueil des personnes les plus fragiles en cas de plan canicule. Actuellement, l'appel d'offres est terminé, les plis ouverts et analysés. D'ici quelque temps, le choix des entreprises sera arrêté et les travaux pourront alors démarrer. Impossible d'annoncer une date de livraison pour le moment. Nous préférons prendre le temps nécessaire pour un bon déroulement du chantier, rien ne sert de courir surtout en matière de construction !

Conjointement à ce chantier, nous allons en profiter pour reprendre et enfouir l'ensemble des réseaux câblés (électricité, téléphone) autour de la mairie et des 2 annexes. Les réseaux eaux pluviales et eaux usées seront également rénovés. Pour limiter les coûts, certains travaux seront effectués en régie (tranchées, rebouchage).

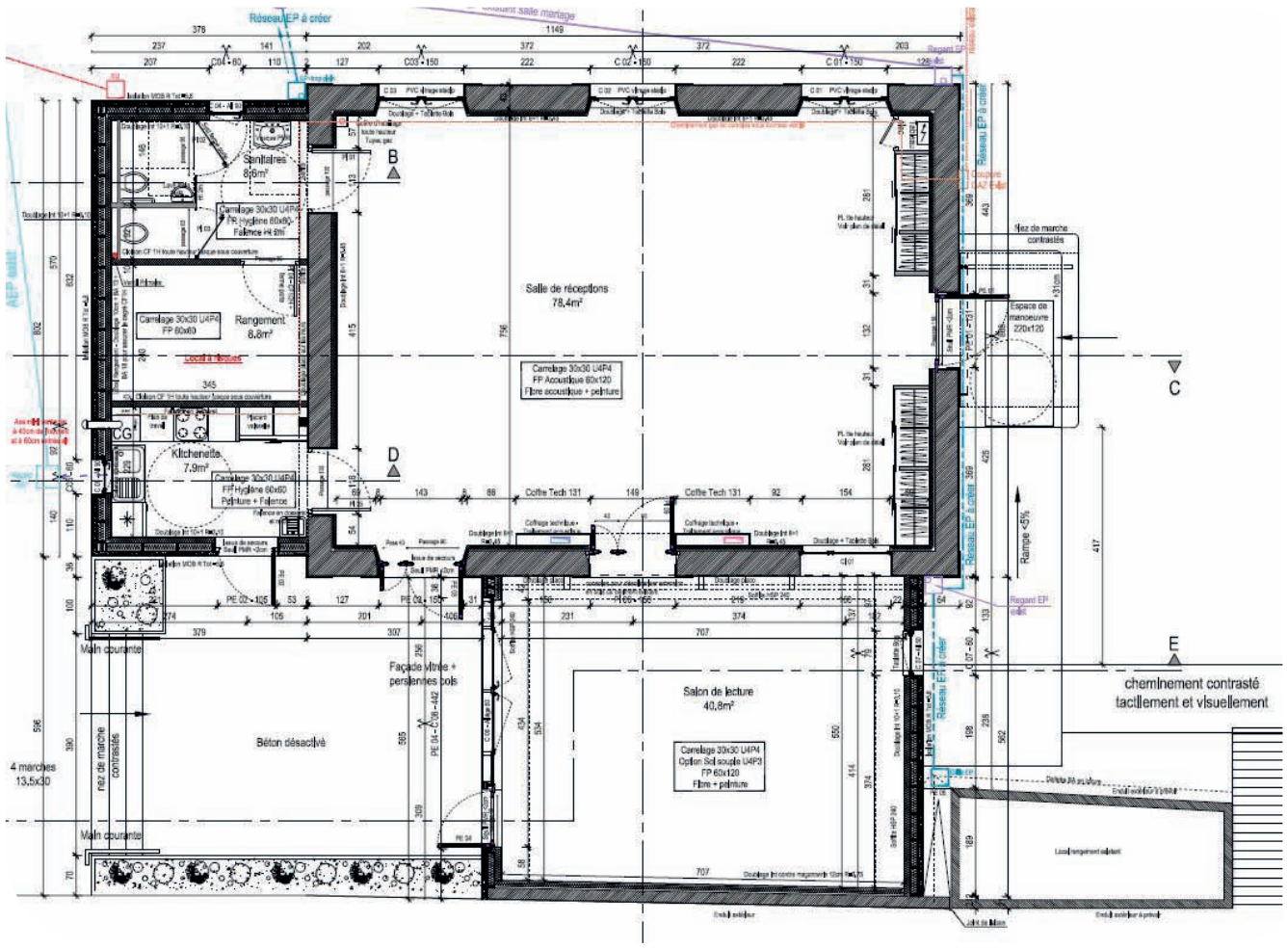

INFO TRAVAUX

DÉMOUSSAGE DU TOIT DE L'EGLISE :

En novembre dernier, certaines gouttières de l'église étaient complètement bouchées par l'accumulation de mousses tombées du toit. Il a fallu agir rapidement car l'eau, passant par-dessus et s'écoulant sur les murs, risquait de les endommager gravement, d'autant plus en période hivernale (gel de la pierre). Etant donné la hauteur, nous avons dû faire appel à une entreprise équipée d'une nacelle afin de procéder au nettoyage.
Nous avons ensuite procédé à une consultation de plusieurs entreprises afin d'envisager le démoussage complet du toit qui s'avère nécessaire pour protéger durablement le bâtiment. L'entreprise DURY a été retenue pour un montant de 4200 €.

ENTRETIEN DU LOGEMENT DE BRÉANDES :

Les volets en bois de la maison ancienne louée par la commune à Bréandes sont en très mauvais état et nous avons décidé de les remplacer par de nouveaux en PVC. Les fenêtres bois, qui elles sont encore viables, seront repeintes. Cet ensemble de travaux permettra d'assurer une rénovation complète et durable indispensable pour la location. Après consultation, les entreprises retenues sont : Ligeron Fermetures, pour les volets (montant : 3122 €) et ARABESQUE pour la peinture (montant : 1356 €)

VIE DES ENTREPRISES LOCALES

Catherine DILON
Socio-Esthéticienne

9 Rue des Tilleuls
Tél : 03.86.46.82.13 ou 06.71.53.12.62

Depuis 5 ans, Catherine DILON intervient en tant que socio-esthéticienne dans différentes structures : Polyclinique Sainte Marguerite, Centre de radiothérapie d'Auxerre par l'intermédiaire de la Ligue contre le Cancer, Clinique Paul Picquet et Hôpital de Sens.

Elle dispense ses soins auprès de populations souffrantes et fragilisées par une atteinte à leur intégrité : physique (maladie, accident, intervention chirurgicale, vieillesse), psychique (maladie mentale, alcoolisme, toxicomanie) ou en détresse sociale (chômage, détention).

Grâce aux soins qu'elle propose (principalement modelages des pieds, des mains et du visage et quelques conseils de maquillage adaptés), elle offre à ces personnes un temps d'évasion entre les soins médicaux, un moment de bien-être, de lâcher-prise, de reprise de confiance et d'estime de soi.

Ces soins sont offerts aux patients grâce au soutien financier de différentes associations et établissements hospitaliers.

En dehors de ces interventions, elle effectue quelques soins esthétiques traditionnels à son domicile.

R.D.A.
(Réno Déco Agencement)

M. Antonio DA COSTA
7, allée Fontaine - 89000 PERRIGNY
Tél : 06.10.39.34.14 ou 06.88.46.83.35
Email : antonio_dacosta@orange.fr ou asbodard@orange.fr

Installée depuis 2012 à PERRIGNY, la société RDA est spécialisée dans :

- la rénovation et l'agencement de votre intérieur,
- le gros œuvre,
- la menuiserie sur mesure,
- la réalisation complète d'une salle de bain ou bien de combles aménagés.

L'entreprise RDA peut intervenir dans différents corps de métier pour l'amélioration complète de votre maison.

Elle fait également des travaux en extérieur tels que réalisation de terrasse en béton, dallage en carrelage ou pierre naturelle ainsi que rénovation de façade et toiture.

Antonio DA COSTA et son équipe sont à votre disposition pour toute intervention à votre domicile ou demande de devis gratuit.

Plomberie Mathey

3 allée des Platanes ZA des Bréandes
89000 PERRIGNY
Tél : 03.86.52.50.56 - Fax : 03.86.52.30.04
Mail : mathey.entreprise@hotmail.fr
site : www.mathey-chauffage.fr

Depuis 2 ans, l'entreprise Mathey est située à Perrigny. Cette entreprise artisanale se met au service des particuliers et des collectivités pour intervenir sur les problèmes liés aux appareils de chauffage et aux énergies renouvelables. L'entreprise est certifiée RGE et possède de nombreuses qualifications Qualibat et la certification Qualisol.

L'équipe de techniciens réalise l'installation, le contrôle technique et le dépannage des systèmes de chauffage, brûleurs, chaudières et autres. Sa compétence permet d'effectuer de nombreux travaux tels que la pose et la maintenance de systèmes solaires, capteurs et pompes géothermiques, systèmes aérothermiques. Les techniciens peuvent également intervenir sur les pompes à chaleur et radiateurs ainsi que sur les capteurs et panneaux solaires.

La polyvalence de l'entreprise Mathey la conduit aussi à entreprendre tous travaux de plomberie et réfection de salle de bain.

Cette société, fondée dans les années 60, suivra votre projet et vous accompagnera tout au long de sa réalisation, depuis son étude jusqu'à sa maintenance, en passant par l'installation de vos systèmes.

VIE ASSOCIATIVE

PERRIGNY ANIMATION DETENTE

Voici les activités au programme de l'année 2015 pour Perrigny Animation Détente.

- Découverte de la Belgique du 14 au 17 mai 2015 : Bruxelles, Gand, Bruges, Namur. Il reste encore quelques places.
- Samedi 27 juin 2015 : Sortie de fin d'année scolaire à Waligator Parc 57280 Maizières-les-Metz.
- Lundi 13 juillet 2015 : Organisation du Chamboule tout
- Dimanche 13 septembre 2015 : 31ème Brocante vide-greniers
- Samedi 07 novembre 2015 : Apéro concert avec présentation de la section « patchwork » démonstration section « gym » et prestation de la chorale « Au temps de l'Escale »
- Samedi 14 novembre et dimanche 15 novembre 2015 : La Fête du Hareng
- Mercredi 28 octobre 2015 à 20H30 : Assemblée générale du PAD

LES MINIPOUSS

Les enfants sont ravis de se retrouver une fois par semaine les jeudis pour la motricité dans la salle multisports de 9h30 à 11h30. Une fois le matériel installé par nos soins, nos loulous peuvent s'éclater librement sous notre surveillance. Il est évident que c'est un plus au niveau du développement moteur et une joie pour nous et leurs parents, de voir leurs progrès.

Plusieurs fois par trimestre, nous nous retrouvons les mardis pour nos ateliers créatifs dans la garderie de l'école : peinture, collage et réalisations de différents travaux de nos bambins pour la fête des mères et des pères, selon les événements, ou pour leurs réalisations présentées aux parents avec fierté à Noël !

Nous organisons aussi régulièrement des sorties pendant les vacances scolaires (aires de jeux, parc de loisirs, sortie dans les bois, défilés…).

Nous échangeons un moment de partage comme le goûter avec le « Club Vivre Ensemble » pour le Carnaval. Nous tenons à remercier les habitants des Bréandes pour leur accueil lors de notre défilé d'Halloween.

Pour financer toutes nos activités, nous organisons un loto qui, cette année, s'est déroulé le samedi 28 mars dans la salle polyvalente de Perrigny. Nos grands ont eu le plaisir de réaliser et de vendre de belles sucettes de bonbons !

A cette occasion, plusieurs bénévoles nous donnent un sérieux « coup de main » et nous tenons à les remercier vivement.

Tous les ans, nous présentons un spectacle de Noël ouvert à tous et réalisé par la Cicadel Scène et Vision (spécialiste de la mise en scène de spectacles pédagogiques pour enfants).

Nous accueillons avec plaisir tous les parents, assistantes maternelles et toutes autres personnes désirant davantage d'informations ou souhaitant partager un moment convivial à nos côtés !

Contact :
Francine DELESSART (03.86.46.46.27 ou 06.61.43.08.65)

ASSOCIATION « LES BREANDES » FOOT A 7

L'association de football à 7 a été créée en avril 2014.
L'équipe joue au football dans le cadre du championnat UFOLEP pour la saison 2014-2015. Les matchs se pratiquent dans le cadre d'un loisir avec un esprit sain et amical tout en gardant un esprit de compétitivité.
Les entraînements se déroulent tous les mercredis de 18h30 à 20h00, au stade de la Barcelle.
L'équipe évolue le dimanche matin dans le groupe G de l'UFOLEP football à 7. Pour cette première année, l'équipe se situe dans le milieu de tableau.
Les matchs sont toujours suivis d'un moment de convivialité qui est partagé avec l'équipe adverse et les supporters.
L'association « Les Bréandes » possède sa propre page Facebook. Nous vous invitons à la visiter et à venir nous encourager le dimanche matin.
L'association a trouvé un sponsor « Meca'G », entreprise de mécanique et de vente automobiles de Sébastien Barbieux, originaire des Bréandes, pour équiper les joueurs.
Nos remerciements vont à M. le Maire et aux conseillers municipaux pour la rénovation du vestiaire, sans oublier les employés municipaux pour l'entretien du terrain.
Pour la saison 2015-2016, des dirigeants et joueurs seront les bienvenus.
Contacter M. CITRAS Benjamin au 06.67.48.10.74

UNION SPORTIVE DE PERRIGNY

SECTION CYCLOTOURISTE – CYCLOSPORTIVE

L'US PERRIGNY CYCLISME organise pour le week-end de la Pentecôte, le 1er tour de l'Yonne cyclotouriste. C'est une randonnée qui se déroule en peloton groupé, à une moyenne de 22,5 km/h avec des responsables nommés « capitaine de route ».
1er circuit, samedi 23 mai : Perrigny / Lucy-le –bois / Perrigny : 150 km. Départ 8h00 de la salle polyvalente de Perrigny. Arrêt repas à Lucy-le-Bois à 12h00. Départ à 13h30, retour vers Perrigny. Arrivée à 17h15.
2ème circuit, dimanche 24 mai : Perrigny / Saint-Phal / Perrigny : 150 km. Départ 8h00 de la salle polyvalente de Perrigny. Arrêt repas à Saint-Phal à 12h00. Départ à 13h30, retour vers Perrigny. Arrivée à 17h15.
3ème circuit, lundi 25 mai : Perrigny / Charny / Perrigny : 140 km. Départ 8h00 de la salle polyvalente de Perrigny. Arrêt repas à Saint-Martin-sur-Ouanne à 12h00. Départ à 13h30, retour vers Perrigny. Arrivée à 16h45.
Renseignements : Christian MOCQUERY tél : 06 07 42 35 73

CHASSE : Satisfaits de notre saison !

Notre campagne de chasse 2014/2015 s'est achevée le 28 février dernier. Nous avons passé une saison satisfaisante même si nous déplorons une baisse significative du petit gibier depuis quelques années. Les causes, nous les connaissons tous : la fréquentation et une circulation très dense des véhicules traversant notre commune, le morcellement de notre territoire de chasse en plaine par l'urbanisation de la zone artisanale, la construction de nouvelles bâtisses, certains traitements pesticides qui n'ont pas aidé à la survie et à la reproduction pour certaines espèces et encore une fois un prédateur redoutable, notre cher goupil.
Pour subvenir à cette diminution du petit gibier et afin de remédier à ce véritable fléau, nous, chasseurs, les premiers acteurs sur le terrain, devons remettre en question la pratique et notre mode de chasse. Nous ne sommes pas les seuls à avoir réfléchi à ses conséquences puisque de nombreux techniciens de l'environnement travaillent aussi dans le domaine de la biodiversité et étudient l'aménagement de la flore et de la faune sauvage au sein de notre surface départementale. Je ne délaisserai pas les agriculteurs. Sans eux, nous ne pourrions plus exercer notre passion passant par le plaisir de marcher, le divertissement, la découverte de la nature et surtout apprendre le respect des animaux.
Aujourd'hui, nous sommes tous conscients qu'il faut réagir ensemble pour que les espèces de petit gibier puissent encore occuper notre territoire et n'en disparaissent pas.
La chasse au bois a été bien appréciée de nos adhérents cette année. Un prélèvement d'animaux satisfaisant a récompensé toutes les personnes qui œuvrent pour que notre discipline reste un élément attractif. Je ne cesse de répéter que le monde de la chasse a bien évolué. Pour obtenir des résultats positifs et de bon sens, nous devons acquérir la fibre de gérer nos populations d'animaux, de devenir des acteurs responsables qui doivent comprendre la discipline et l'appliquer pour servir d'exemple aux futurs jeunes chasseurs de notre société.
Pour conclure, nous avons vécu de bons moments, de la joie et du bien-être en cette saison mais je ne voudrais pas oublier la disparition de Dominique, un des nôtres, qui nous a quittés dernièrement en plein action de chasse. Nous réitérons nos sincères condoléances à son épouse Catherine et son fils Julien.

Le président

CLUB VIVRE ENSEMBLE

Le dimanche 22 février 2015
Notre repas « choucroute » copieux et savoureux, s'est déroulé dans une ambiance de fête à la salle polyvalente de Perrigny et notre concours de chapeaux a eu un vif succès. Toutes les dames chapeautées ont été récompensées, les messieurs seuls ont désigné la gagnante qui s'est vue attribuer un soin du visage offert par Catherine Dilon, esthéticienne dans le village. L'animation musicale par Jean-René et son orchestre fut aussi très appréciée par tous les nombreux danseurs. Ce fut une belle et agréable journée.

Une nouvelle activité au club « Vivre ensemble »
Cette année, sous la houlette de Philippe PREAU, une section pétanque vient agrandir le club. Des concours intervillages pourront être organisés. Pour cela, il suffit de s'inscrire au Club auprès de Catherine CRETIN. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Philippe PREAU, 12 Rue des Charmilles – 03.86.46.87.31

Dates à retenir :
Samedi 20 juin : Visite du musée du cirque à Dampierre-en-Burly (Loiret) où le visiteur est aussi acteur car tous les espaces sont animés par des effets spéciaux, c'est un lieu magique.
A 12h30 : déjeuner avec animation sur le thème « ambiance d'autrefois » spectacle et danses.
Tarif adhérent : 75 €.

UNION SPORTIVE DE PERRIGNY

SECTION JUDO – GYM – TAI CHI

Votre club, l'Union Sportive de Perrigny vous propose actuellement deux cours de fitness et deux cours de Taï chi pour un seul abonnement de 135 euros. L'association propose également un cours de judo pour les enfants, le mercredi de 18h à 19h. Vous pouvez d'ores et déjà venir découvrir nos activités et participer aux cours, il n'est pas trop tard !

Un stage de découverte de Taï chi, ouvert à tous, sera organisé le samedi 30 mai 2015 de 9h30 à 12h00 à la salle multisports de Perrigny.

L'année prochaine, deux nouvelles plages horaires devraient voir le jour : un cours de full dance pour ceux qui aiment le rythme, ainsi qu'un cours de gym douce, pour ceux qui veulent conserver un capital musculaire, sans forcer outre mesure.
Pour tout renseignement, contact au 06 16 89 25 96.
A très bientôt !

SOURIS A LA VIE

Une marche nocturne sous les étoiles le 7 février a marqué le début des activités 2015 de l'association.

Lors de l'assemblée générale du 13 mars, un 7ème Duathlon a été reconduit (le 20 septembre) au bénéfice de l'association « Le chemin d'Axel ». Cette association de Fleury-la-Vallée est dirigée par J. Nicaise en relation avec le C.M.E des Petits princes. Elle s'occupe d'enfants polyhandicapés ayant surtout besoin de matériel adapté pour réaliser leur rêve sportif et aussi pouvoir aider et former leurs parents démunis devant cette fatalité.
Un film a terminé cette assemblée générale où nous avons pu découvrir le parcours des 5 gazelles parties en novembre à la rencontre d'enfants Capverdiens ; super présentation qui a enchanté l'auditoire et fait prendre conscience de ce vrai défi sportif et humanitaire.

«L'important n'est pas là où l'on va mais le chemin que l'on emprunte pour y parvenir...»

Une randonnée est prévue en mai, avec notre partenaire Europa-donna sur Perrigny, date non fixée à ce jour.
Des adhérents de Souris à la Vie participeront au mois de juin à l'Ekiden d'Auxerre et en fin d'année à la corrida d'Auxerre au profit de Maxime +.
Nous participerons comme d'habitude à l'organisation du 14 juillet dans notre village et au Téléthon de décembre avec les autres associations.
Contact : sourisalavie89@live.fr Tél. : 03 86 46 85 12

F.MIGEVANT

ADMR

L'association organise un concours de belote par équipe le samedi 30 mai à la salle polyvalente.

Les inscriptions débuteront à 13h30 et le jeu à 14h00.

Tarif : 9 € par personne

Pour tout renseignement tel : 03.86.46.76.64 ou 06.85.81.99.94

VIE ASSOCIATIVE

YOGA PERRIGNY

L'association yoga se porte bien, quelques nouveaux membres nous ont rejoints.
Cette pratique, rappelons-le, permet de chasser le stress et d'être zen (dans son corps et dans sa tête).
Nous organisons une fois par trimestre un atelier le samedi matin avec notre professeur Claude.
Le dernier a eu lieu le 7 mars de 10h00 à 13h00 dans la salle multisports mise à notre disposition par la commune que nous remercions ainsi que le personnel très disponible en cas de problème.
Venez découvrir nos cours habituels du lundi soir et mercredi matin.
Pour tout contact :
tél : 03.86.46.10.72 ou 03.86.46.87.92.

La présidente

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le printemps est revenu et avec lui, le moment de commencer les préparatifs de la kermesse.
Les enfants apprennent chansons, danses et pièces de théâtre dans le but de nous offrir un très beau spectacle, avec l'aide des enseignants.

La kermesse aura lieu le 20 juin avec, on l'espère, le beau temps.

Comme les années précédentes, nous avons besoin de bénévoles pour la bonne réalisation de cette manifestation. 35 personnes sont nécessaires pour son bon déroulement et pouvoir proposer de nombreux jeux, qui font la joie de nos enfants.

Rappel des manifestations précédentes :
- le 22 novembre a eu lieu le loto des écoles. La salle était comble et celui-ci s'est déroulé dans la bonne humeur. Beaucoup de lots furent gagnés par des enfants scolarisés aux écoles de Perrigny.
- le 15 mars, dimanche après-midi, se déroulait pour la première fois un bal costumé. On a pu constater que les enfants et leurs parents étaient heureux. Tout le monde s'est prêté au jeu avec plaisir. On a pu rencontrer des pirates, des princesses, des danseuses de flamenco, Charleston, Spiderman, Mario, des Hippies…On a même eu la visite d'Elvis Presley et aussi des courageux qui n'ont pas eu peur du soleil pour arriver en tenue de ski ! Un bon moment partagé entre enfants et adultes.

Merci à tous les participants et aux bénévoles qui ont bien voulu donner un peu de leur temps. Sans eux, rien n'est possible.

Parents, grands-parents et amis des écoles, venez vous joindre à nous en nous envoyant un mail à apeep89@free.fr. Vous serez toujours les bienvenus.

La présidente, Maryline LUTGEN

UNION SPORTIVE DE PERRIGNY
SECTION FOOT

L'USP Football remercie très sincèrement tous les partenaires, les participants et les bénévoles qui ont contribué à la réussite du loto du foot le samedi 7 mars 2015.
Actualité : A 4 journées de la fin du championnat, l'US Perrigny est classée 11ème sur 12 dans la poule B de deuxième division et a, à présent, peu de chances de se maintenir…
Pour le dernier match de la saison à domicile (le 10 mai à 15h contre Saints-en-Puisaye), venez nombreux nous encourager à la Barcelle !

VIE SCOLAIRE

INSCRIPTIONS aux écoles élémentaire et maternelle

Vendredi 22 mai et lundi 1er juin de 16h00 à 18h00 dans chacune des écoles

Se munir :
- d'un certificat de domicile délivré en mairie ***ou*** de la dérogation pour les hors secteurs.
- d'un certificat de radiation en cas de changement d'école (sauf entre la maternelle et l'élémentaire de Perrigny)
- du livret de famille
- du carnet de santé de l'enfant

Je lis, tu lis…

Pour la deuxième année consécutive, les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire se rendent, une fois par mois, à la médiathèque de Saint-Georges-sur-Baulche où ils sont accueillis chaleureusement par Monsieur Vandenbossche et son équipe.

Après quelques visites, les locaux, le système d'emprunt ou encore le classement des livres n'ont plus de secret pour les élèves. En une demi-heure, top chrono, ils font le plein de romans, de bandes dessinées, de mangas ou autres documentaires. Le temps est compté car ce déplacement se fait en bus de ville et ce sont les horaires de passage du bus qui fixent le cadre de la visite.

Utiliser ce moyen de transport a des vertus pédagogiques : cela permet aux futurs élèves de 6ème de se familiariser avec la fréquentation d'une ligne de bus, celle-là même qui dessert le collège Jean Bertin qu'ils fréquenteront l'an prochain pour la plupart.

N.A.P. et Affaires scolaires

Depuis septembre 2014, la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires, avec notamment le transfert de 3 heures d'enseignement le mercredi matin.
Après un état des lieux des derniers mois écoulés, et en concertation avec les intéressés (parents, enseignants, municipalité), il a été décidé de reconduire l'organisation actuelle pour la prochaine année scolaire 2015/2016. Les horaires d'enseignement, des temps d'activités périscolaires et d'ouverture de la garderie sont donc maintenus.
Les intervenants des activités périscolaires (NAP) poursuivront leur projet en septembre 2015. Ils ont répondu largement aux attentes des enfants et ils ont tous souhaité poursuivre leur partenariat avec la commune. Une concertation avec les autres associations de Perrigny est envisagée pour proposer progressivement de nouvelles activités.
L'inscription est faite à l'année avec une préinscription en juin. Elle reste facultative. Elle est gratuite pour les enfants de l'école maternelle. Une participation annuelle de 25 euros est demandée pour les enfants de l'école élémentaire.
Les enfants peuvent profiter de plusieurs activités proposées grâce à un roulement organisé à chaque retour de vacances. Le programme est affiché à l'entrée de la garderie avant chaque période. Une page sur le site internet de la commune rappelle l'organisation de ces NAP et les modalités d'inscription : www.perrigny.fr.
Le conseil municipal remercie les intervenants pour leur professionnalisme et leur disponibilité. La participation régulière des enfants aux différentes activités en est la récompense.
NOUVEAUTE : Le dossier d'inscription à la garderie et à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre sera remis aux parents courant juin. Le retour de ce dossier devra parvenir complet à la mairie au plus tard le 15 août. Ceci permettra d'améliorer l'accueil de vos enfants le jour de la rentrée et de prévoir précisément le nombre de repas.

La commission des Affaires Scolaires.

PORTRAIT D'UN PATRINIACIEN

Il y a dans notre village beaucoup de gens qui ont des passions, des hobbies, des talents ou mêmes des collections insolites, qui ne sont pas forcément connus des autres habitants. Nous avons envie de vous les faire découvrir.

Et aujourd'hui, nous vous présentons quelqu'un qui s'est découvert une passion pour le bois au moment de sa retraite. Il fait de la « dentelle sur bois ».

Alain CHARLIER est arrivé dans notre commune il y a 17 ans avec son épouse et ses deux enfants, qui aujourd'hui lui ont donné 3 petits enfants. Durant sa vie professionnelle, il a exercé le métier de chauffeur-livreur chez Pomona et ensuite aux Ets Cloutier.

Il y a 6 ans, l'heure de la retraite ayant sonné, il a souhaité se trouver une occupation manuelle, et c'est un de ses amis qui lui a fait découvrir cette activité.

Il a commencé par s'acheter une petite machine pour s'initier et créer quelques objets, puis très vite se prenant au jeu et souhaitant perfectionner ses créations, il acquiert une scie à chantourner plus performante.

Pour concevoir ses petits objets, il fait de la récupération, ou quelques fois, achète différentes essences de bois : cerisier, acajou, aulne, noyer noir et beaucoup de contre-plaqué. Il travaille sur plan qu'il imagine, qu'il dessine ou qu'il trouve sur internet.

Il peut passer de quelques heures à plusieurs semaines pour créer une œuvre, comme le chalet lumineux qui lui a pris environ 3 semaines (70h) ou une locomotive, une Tour Eiffel, une lampe, une pendule. D'autres objets prennent moins de temps, comme les adorables petites boites à dents de lait, en forme de têtes de chat ou d'ours avec une petite souris à l'intérieur pour déposer la dent et une encoche pour y mettre la pièce.

Bien sûr, tous ces objets finissent par prendre beaucoup de place dans son garage. Un jour, il décide donc d'essayer d'en vendre, principalement sur des marchés artisanaux. Il se souvient encore de ce sentiment bizarre et de la fierté qu'il a éprouvé lorsqu'il a vendu sa première création.

Finalement, ce petit commerce lui permet d'autofinancer sa passion. Il a pu rembourser sa machine, renouvelle très souvent ses minuscules scies si fragiles, et achète quelques matières premières.

Dernièrement, il a eu l'idée de créer des boucles d'oreilles représentant des papillons, des têtes de chevaux ou de chats, des grappes de raisins (avec du bois de cep de vigne), ou tout autre sujet au fil de son imagination.

Il souhaite maintenant trouver du cèdre rouge pour créer des petits sujets « antimites », car ce bois est naturellement « antimite».

Alain CHARLIER n'est finalement jamais à court d'idée. Et si vous le rencontrez, demandez-lui de vous montrer ce qu'il a dans sa poche : il garde toujours avec lui une de ces fameuses petites boites à dents.

Les comptes-rendus complets des séances sont téléchargeables sur le site de la commune : **www.perrigny.fr** (rubrique « vie du conseil »)

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2015

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 10 février 2015, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 16 février 2015 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absent excusé : M. TOUSSAINT (pouvoir à V. GIABBANI).

Secrétaire de séance : E. CHAPILLON.

ORDRE DU JOUR

- Demande de remboursement d'acompte de location
- Demande de subvention d'établissements interprofessionnels
- Prescription de la révision du POS et transformation en PLU
- Achat de terrains
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles

CM-2015/02 - PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'intérêt pour la commune de PERRIGNY de réviser son Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé par arrêté préfectoral le 20 novembre 1980 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 1997 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 10 septembre 1999, 15 septembre 2007, 9 décembre 2010 et 10 décembre 2012 approuvant les modifications du Plan d'Occupation des Sols ;

Considérant que la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme permettra à la commune :

- d'actualiser son Plan d'Occupation des Sols qui a été modifié à plusieurs reprises,
- de répondre au nouveau cadre réglementaire et avant que celui-ci ne devienne caduc, en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, la collectivité devant engager une procédure de révision sous forme de Plan Local d'Urbanisme,
- de disposer de son propre Plan Local d'Urbanisme de manière à conserver la maîtrise et la gestion de l'urbanisme en son sein, au plus près des préoccupations de ses habitants,
- de respecter l'ensemble des documents qui lui sont opposables tout en tendant à conserver les spécificités encore rurales du village.

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de concertation conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ***DE PRESCRIRE*** **l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme** sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-6 et suivants du code de l'urbanisme,
- ***D'APPROUVER*** **les objectifs poursuivis**, à savoir :

➢ Rationaliser et ajuster en modérant sensiblement la surface des zones d'urbanisation à aménager du Plan d'Occupation des Sols actuel permettant notamment :
- De réduire la consommation d'espaces agricoles tout en conservant des surfaces de terrain à bâtir adaptées au village,
- De conforter le rapprochement entre le bourg de Perrigny et le hameau de Bréandes autour du pôle d'équipement central (mairie, maison de retraite, espace sportif et de loisirs, écoles, services techniques),
- D'adapter ces surfaces à l'évolution réaliste et souhaitée de la population,
- De tenir compte de la capacité des équipements et réseaux, ainsi que de la maîtrise de l'impact du rejet des eaux pluviales ;

➢ Revoir les zones IINA et IIINA et mise en adéquation du périmètre de la zone d'activités des Bréandes avec la problématique liée aux accès et aux capacités de circulation existantes ;

➢ Prendre en compte le futur aménagement du carrefour et des voiries départementales n° 31 et 158 et ses conséquences sur la circulation et l'aménagement de l'entrée du village ;

➢ Maîtriser l'étalement urbain en poursuivant la restriction exercée sur l'extension des hameaux et la proscription du mitage ;

➢ Protéger les espaces naturels et agricoles, notamment la vallée du ru de Baulche, tout en permettant aux quelques fermes existantes de pouvoir évoluer si nécessaire ;

➢ Confectionner un règlement d'urbanisme adapté aux attentes actuelles, intégrant les innovations technologiques qui favorisent le développement durable et les économies d'énergie ainsi que les avancées architecturales qui en découlent.

- ***DE SOUMETTRE*** **à la concertation de la population et des associations locales**, les études, ou les réflexions engagées pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités suivantes :
  - Publier dans le bulletin municipal les informations se rapportant à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme jusqu'à la fin des études,
  - Exposer à la mairie les documents graphiques présentant le diagnostic initial de la commune, les enjeux et les objectifs en matière de développement et l'aménagement de l'espace, ainsi que tous documents relatifs à l'étude au fur et à mesure de leur parution,
  - Tenir à la disposition du public en mairie un registre d'expression destiné à recueillir les observations et suggestions des habitants,
  - Organiser au minimum une réunion publique avant que le projet du Plan Local d'Urbanisme ne soit arrêté par le conseil municipal.
- ***DE PRENDRE NOTE*** qu'en application de l'article L.123-6 et L.111-8 du code de l'urbanisme, l'élaboration d'un P.L.U. offre certaines possibilités de sursoir à statuer sur des décisions concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du futur plan,
- ***D'ASSOCIER***, conformément à l'article L.123-7 du code de l'urbanisme, les services de l'Etat à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- ***DE CONSULTER*** afin de solliciter leur volonté d'être associé ou non à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme les personnes publiques associées ou intéressées, présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés et Maires des communes voisines ou leurs représentants, suivant les dispositions législatives et réglementaires définies par le code de l'urbanisme, articles L.123-8, L.123-9 et R.123-17 notamment,
- ***DE TENIR*** à disposition du public le porter à connaissance du Préfet ainsi que tout élément nouveau communiqué au cours de l'élaboration du document dans leur intégralité dès leur notification au Maire, conformément aux articles L.121-2 et R.121-1 du code de l'urbanisme,
- ***DE CHARGER*** un cabinet d'urbanisme de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- ***D'AUTORISER*** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout contrat avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- ***DE SOLLICITER*** de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, qu'une dotation globale de décentralisation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- ***QUE LES CREDITS*** destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice 2015 à l'article 202 de la section d'investissement.

Conformément aux articles L.123-6, L.123-8 et R.130-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- A Monsieur le Préfet de l'Yonne,
- A Messieurs les présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- A Messieurs les présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- Au Président de l'établissement public chargé du SCOT,
- Au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, et en matière de Programme Local de l'Habitat dont la commune est membre,
- Aux Maires des communes limitrophes,
- Aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ou voisins,
- Au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Conformément à l'article L.121-5 du code de l'urbanisme, sont consultées à leur demande les associations locales d'usagers agréées ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L.141-1 du code de l'environnement.

De même, **conformément** à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitat, peut être recueilli, s'il en fait la demande, l'avis du représentant de l'ensemble des organismes propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme.

CM-2015/04 - PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il y a lieu de demander une participation aux charges de fonctionnement des écoles pour l'accueil des élèves domiciliés hors de Perrigny. De la même façon, Perrigny peut être redevable d'une participation pour les élèves de Perrigny scolarisés dans les écoles publiques d'autres communes.

Pour l'année scolaire 2013/2014, des conventions seront donc établies dans les conditions habituelles avec ces communes.

Il est proposé de fixer à 86,77 € par élève la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2013/2014, après application du taux d'évolution de l'indice INSEE sur le forfait de l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***FIXE*** à 86,77 € par élève la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2013/2014,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées,
- ***PRECISE*** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

MOTION SUR LE CHOIX DE DIJON POUR CAPITALE REGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

A la suite de la promulgation de la loi modifiant la carte des régions, le maire a reçu un courrier de Monsieur Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, l'invitant à faire délibérer le conseil municipal afin de faire entendre la voix de la commune et de l'Yonne dans le choix de la nouvelle capitale régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil municipal,

Vu l'article 2 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Considérant qu'au 1er janvier 2016 l'Yonne fera partie d'une nouvelle région Bourgogne Franche-Comté réunissant les actuelles région Bourgogne et région Franche-Comté ;

Considérant qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du Gouvernement et qu'en 2016 elle sera définitivement fixée par un décret du Gouvernement en Conseil d'État après avis du conseil régional ;

Considérant qu'il est nécessaire que le département de l'Yonne s'organise pour pouvoir peser au sein de la nouvelle région de Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que l'Yonne, avec 342 463 habitants, représente 12% de la population de la nouvelle région qui en compte 2 816 814 ;

Considérant qu'il est impératif que la nouvelle capitale régionale soit Dijon ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***APPELLE*** le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la région Bourgogne Franche-Comté.
- ***DECIDE*** d'adresser la présente délibération au préfet de la région Bourgogne, au préfet de l'Yonne et au président du Conseil régional de Bourgogne.

AFFAIRES DIVERSES

- Commission d'accessibilité de la communauté de l'Auxerrois : Des diagnostics ont été effectués en 2012 pour la voirie et les bâtiments. Cette année, chaque commune devra délivrer une attestation de conformité de ses équipements mis aux normes d'accessibilité. Et pour ceux qui ne sont pas encore accessibles, avant septembre 2015, une programmation des travaux à réaliser devra être établie, avec une échéance. La commission des travaux devra travailler sur ce dossier.
- Commission environnement de la communauté de l'Auxerrois : Les véhicules de collecte des déchets ménagers et des recyclables sont désormais équipés d'appareils de géo localisation. Cela permet de suivre les circuits de collecte et le temps passé afin d'apporter des modifications aux tournées si nécessaire. Par ailleurs, des contrôles aléatoires du contenu des poubelles sont régulièrement effectués sur les communes, lesquels montrent encore beaucoup d'anomalies (objets ou déchets recyclables qui ne devraient pas se trouver dans les ordures ménagères). Révision de la taxe sur les ordures ménagères : augmentation pour la zone A (dont Perrigny dépend).

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 30 MARS 2015

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 24 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 30 mars 2015 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.
Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, R. LECOLLE.
Absents excusés : F. RAGOBERT (pouvoir à E. CHANUT), C. CAGNAT (pouvoir à V. GIABBANI)
Secrétaire de séance : M. TOUSSAINT.

ORDRE DU JOUR
- Reprise anticipée des résultats de 2014
- Vote du BP 2015 du budget général et des budgets annexes
- Vote du taux des taxes locales pour 2015
- Assujettissement à la TVA et vote du budget assainissement
- Vote du nouveau montant de surtaxe assainissement
- Admissions en non-valeur
- Location de parcelle de jardin à titre précaire
- Entente intercommunale pour la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme
- Emplois saisonniers
- Bilan des marchés publics 2014
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation à l'unanimité.

CM-2015/06 - REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2014

Le conseil municipal, après que Madame BARON, adjointe aux finances, ait donné toutes les explications nécessaires, DECIDE d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2014 avant le vote du budget primitif 2015 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

■ Budget principal	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 184 687,99	407 023,11	1 591 711,10
Dépenses de l'exercice	861 900,47	807 154,24	1 669 054,71
Résultat de l'exercice 2014	322 787,52	-400 131,13	-77 343,61
Résultat antérieur reporté (Cne)	298 649,37	-28 035,09	270 614,28
Résultat global 2014 budget Commune	621 436,89	-428 166,22	193 270,67
Résultats antérieurs reportés (ZA)		38 413,75	38 413,75
RESULTAT CUMULE 2014	**621 436,89**	**-389 752,47**	**231 684,42**
Restes à réaliser - Dépenses		33 100,00	
Restes à réaliser - Recettes		33 100,00	
Solde des R.A.R.	-	-	-
Résultats définitifs	621 436,89	-389 752,47	231 684,42
Résultat affecté par anticipation (1068)	-389 752,47	389 752,47	
Résultat après affectation (002)	**231 684,42**		

■ Budget annexe lotissement bas de Bréandes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	101 297,41	-	101 297,41
Dépenses de l'exercice	101 297,41	101 297,41	202 594,82
Résultat de l'exercice 2014	-	-101 297,41	-101 297,41
Résultat antérieur reporté	-	140 897,09	140 897,09
RESULTAT CUMULE 2014	**-**	**39 599,68**	**39 599,68**
Résultats définitifs à reporter (c/001)	**-**	**39 599,68**	

■ Budget annexe amenagement de la cote de Bréandes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 514 626,91	1 221 949,83	2 736 576,74
Dépenses de l'exercice	1 514 626,91	1 136 942,61	2 651 569,52
Résultat de l'exercice 2014	-	85 007,22	85 007,22
Résultat antérieur reporté	-	-170 201,15	-170 201,15
RESULTAT CUMULE 2014	**-**	**-85 193,93**	**-85 193,93**
Résultats définitifs à reporter (c/001)	**-**	**-85 193,93**	

■ Service d'assainissement des eaux usées	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	22 001,76	8 672,04	30 673,80
Dépenses de l'exercice	12 281,64	33 495,14	45 776,78
Résultat de l'exercice 2014	9 720,12	-24 823,10	-15 102,98
Résultat antérieur reporté	20 286,35	101 839,73	122 126,08
RESULTAT CUMULE 2014	**30 006,47**	**77 016,63**	**107 023,10**
Résultats définitifs	30 006,47	77 016,63	107 023,10
Résultat affecté par anticipation (1068)	-	-	
Résultat après affectation (002)	**30 006,47**		

CM-2015/07 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Après que le conseil municipal ait accepté la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014, les budgets primitifs de la commune pour 2015 ***SONT ADOPTES***, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement pour le budget général. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

■ BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMUL
Budget général	1 416 600	1 592 463	3 009 063
Lotis. Bas Bréandes	39 599,68	39 599,68	79 199,36
Am.Côte Bréandes	588 806	537 000	1 125 806
Assain. eaux usées	54 000	134 816	188 816

CM-2015/09 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2015

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2015 par rapport à celles de 2014 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 14 071 €, soit + 3,49 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 0,9 % décidée par la loi de finances pour 2015, et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.
Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2014 et qui sont les suivants :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ***DECIDE*** à l'unanimité de voter les taux 2015 sans augmentation.

■ TAXES	Rappel des taux votés en 2014	Taux votés en 2015
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

AFFAIRES DIVERSES :

- Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome Auxerre-Branches : Ce document, qui détermine quatre zones d'intensité de bruit, est destiné à maîtriser l'urbanisation au voisinage des aérodromes. Les communes principalement concernées (Charbuy, Branches, Appoigny et Perrigny) et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois sont consultées pour avis avant enquête publique. En fait, les principales zones urbanisées de Perrigny étant très peu impactées, il n'y a pas de remarque à formuler. Le dossier du P.E.B. est tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie pour consultation.
- Etude seuil Barcelle et Groseilliers : La Fédération Départementale de Pêche de l'Yonne demande l'accord de la commune pour faire réaliser, à ses frais, une étude préalable à l'aménagement des barrages de la Barcelle et des Groseilliers. Il s'agit d'étudier les aspects techniques, juridiques et financiers visant à rétablir la continuité écologique par aménagement ou arasement des ouvrages.
- Bilan fin de contrat de D.S.P. assainissement au 31/12/2014 : Un constat vient d'être arrêté au 31 décembre 2014 des prestations restant à réaliser par la société Bertrand avant l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public. Ces prestations pourraient être remplacées par l'entretien de deux postes de relèvement.

VIE DE LA COMMUNE

■ ETAT CIVIL

NAISSANCES

FILAQUIÉ Léna née le 10/12/2014
SZROM FRANÇOIS Lison née le 07/01/2015
MARTINS Pénélope née le 01/04/2015

DECES

CALMUS Florian, le 24/08/2014
PHILIPON Huguette née COLLET, le 25/09/2014
BOUTET Simone, le 15/12/2014
DE MOLINER Colette née BARROIS, le 06/01/2015
CAILLOZ Dominique, le 08/02/2015
LEJEAN Marcelle née GASNIER, le 11/02/2015
BOSSE Jeanne née GERARDY, le 17/02/2015
GUYARD Jean-Louis, le 26/02/2015
RAPPENEAU Philippe, le 12/03/2015

■ AGENDA DES MANIFESTATIONS

MAI :
Le 1er : Randonnée du Muguet organisation Comité des fêtes
Le 8 : Cérémonie au Monument aux Morts
Du 14 au 17 : Voyage en Belgique (PAD)
Du 23 au 25 : Tour de l'Yonne (USP cyclo)
Le 30 : Concours de belote (ADMR)

JUIN :
Le 19 : Remise des ceintures au Judo organisée par l'USP Section Judo.
Le 20 : Kermesse des écoles
Le 20 : Sortie au musée du cirque (Vivre Ensemble)
Le 27 : Sortie au Walligator Parc (PAD)

JUILLET :
Le 13 : Festivités du 14 juillet – retraite aux flambeaux bal et feu d'artifice GRATUIT.

SEPTEMBRE :
Le 13 : Vide Grenier organisé par le P.A.D. (Perrigny Animation Détente)
Le 20 : 7ème duathlon du sourire (Souris à la vie)

CLIN D'OEIL

Bravo à Frédéric ZAHM, notre employé municipal, pour ses sympathiques réalisations qui apportent une touche de bonne humeur à l'entrée de la mairie.

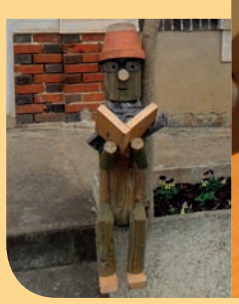

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OUVERT AU PUBLIC

Du lundi au vendredi après-midi de 14h00 à 18h00 et le lundi matin de 9h00 à 12h00
Tél. : 03.86.46.64.17
Fax. : 03.86.42.74.77
Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
Adresse site internet : www.perrigny.fr

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe le 1er mardi de chaque mois pour le bourg et le merdredi pour les Bréandes.
Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIES

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches d'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.
Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information
N°Vert 0 800 89 2000
ou 03.86.18.08.20

Horaires et jours d'ouverture :

Eté du 1er avril au 31 octobre							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Hiver du 1er novembre au 31 mars							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Monéteau	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Venoy	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Augy	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Auxerre	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Conception et réalisation : 89000 Perrigny